

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, lundi **1^{er} avril 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 4 mars 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Radiation des comptes de plus de trois ans;
 - .2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec mandataire regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2019-2024
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 1^{er} avril 2019;
 - .3 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement au 31 mars 2019, à des fins fiscales;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Nomination de pompiers volontaires;
 - .3 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux pour la municipalité d'Austin;
 - .4 Appel d'offres pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage nautique;
 - .5 Autorisation d'achat d'une nouvelle tour de communication au service de sécurité incendie
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Appel de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de gravier - été 2019;
 - .2 Offre de services professionnels pour l'évaluation de la conformité du chemin des Tilleuls dans le but de municipaliser une longueur approximative de 1 300 mètres;
 - .3 Appel d'offres pour les travaux de pavage sur le chemin North;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de subvention au Fonds vert de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford pour le contrôle des sédiments et du roseau commun;
 - .2 Demande de subvention au Fonds vert pour la coupe manuelle des plantes aquatiques à l'étang Mckey;
 - .3 Demande de subvention au Fonds vert de l'Association des propriétaires du lac des Sittelles pour la mise en place de mesures correctives afin de favoriser la protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité;
 - .4 Demande de subvention au Fonds vert de Corridor Appalachien pour un projet de conservation de deux propriétés privées dans un secteur névralgique du corridor faunique Austin – Orford;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Offre de services professionnels pour une évaluation environnementale sur le lot 5 385 899;
 - .2 Tarification pour la saison de navigation 2019;
 - .3 Contrat pour la tonte des gazons;
 - .4 Soumission pour divers travaux d'entretien général sur le territoire de la municipalité;
 - .5 Achat d'un module de balançoires;

- 11 Hygiène du milieu
- 12 Santé et bien-être
- 13 Rapport des comités municipaux
- 14 Rapport des comités communautaires
- 15 Période de questions
- 16 Affaires nouvelles
- 17 Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2019-04-67)

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec mention de l'ajout au point 7.5.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019 (68)

2019-04-68

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2019 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR DE PLUS DE TROIS ANS (69)

2019-04-69

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés pour la municipalité d'Austin, suggère au conseil de radier les petits montants à recevoir datant de plus de trois ans;

ATTENDU QUE cette démarche a pour but d'alléger le système des comptes à recevoir et d'améliorer l'efficacité et le contrôle.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la radiation des petits montants à recevoir datant de plus de trois ans.

ADOPTÉE

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC MANDATAIRE
REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE
POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024** (70)

2019-04-70

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité d'Austin souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2019-2024.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin,

1. joigne par la présente, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024;
2. autorise la secrétaire-trésorière M^{me} Anne-Marie Ménard à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (71)

2019-04-71

Comptes payés après le 4 mars

Salaires au net du 2019-03-06 (pompiers février compris)	13 739,25
Salaires au net du 2019-03-13 (conseil compris)	37 998,23
Salaires au net du 2019-03-20	5 874,35
Salaires au net du 2019-03-27	8 783,12
Ministre du Revenu (mars)	22 296,73
Receveur général (mars)	10 499,27
Ministre du Revenu du Québec (ajustement TPS/TVQ)	35,71
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	814,41
Bell Mobilité	221,20
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	3 686,61
Fonds d'information (avis de mutations)	68,00
Xerox (copies)	506,71
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 545,96
Petite caisse (plaisirs d'hiver, regroupement d'artistes, divers)	201,00
CIBC Visa (plaisirs d'hiver, outils, équipement divers hôtel de ville, incendie, licences communications, véhicules lourds)	2 511,56
Pitney Bowes (contrat de location)	771,29
FarWeb IT (service technique informatique)	586,37
Municipal World (abonnement)	66,10
Napa Magog (torche de signalisation, entretien équipement février)	562,95
SAAQ (immatriculation camions)	3 696,72

Carte Rona (outils, entretien bâtiments)	53,67
École secondaire la Ruche (don)	200,00
Jeux du Québec (don)	50,00
Fondation québécoise du cancer (don)	350,00
Remboursements bibliothèque et sports	1 342,00
Remboursement de taxes (crédit de révision)	36,87
Personnel (déplacements / kilométrage)	3 206,23
Total payé au 1 avril 2019	122 704,31 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville)	68,93
Purolator (livraison)	5,39
MRC Memphrémagog (équilibrage, maintien d'inventaire)	2 280,00
Monty Sylvestre (frais juridiques)	1 740,84
GDE Xerox (réparation imprimante)	459,90
Mégaburo (fournitures et papeterie)	122,42
Lotus Marketing (modification site web)	43,12
Produits Sany (nettoyants, etc.)	133,63
FarWeb IT (frais mensuel et services techniques)	532,50
Bionest (appel de service - entretien septique)	400,98
Enviro5 (livrets - vidange fosse septique)	183,64
Le Reflet du Lac (avis publique - emploi été)	273,64
Marché Austin (épicerie, divers)	21,96

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (avril)	55 158,91
L'Entrepôt du Travailleur (équipement pompiers)	203,07
Les Camions InterEstrie inc (entretien camions)	308,36
Communication Plus (équipement de remplacement)	914,01
Aréo-Feu (équipement et accessoires pour casier de rangement)	1 294,46
EMRN (équipement première répondants)	14,66
Thibault & associés (entretien camions)	70,42

TRANSPORT

Germain Lapalme (travaux divers)	1 860,75
Location Langlois inc (scie à chaîne)	1 495,07
Victor Poulin inc (réparation lampadaire route 112/ch North)	3 099,26
Exc. Stanley Mierzwinski (réparation lampadaire)	344,93
Récupération L Maillé (service février 2019)	344,93
Centre de services partagés Québec (maj. Signalisation routière)	134,01

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe Environex (analyses d'eau)	100,03
COGESAF (adhésion 2019)	75,00
Ressourcerie des Frontières (encombrants)	6 229,63

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

Imprimerie Plus (bulletins)	1 968,78
Musée des beaux-arts Sherbrooke (visite - regroupement artistes)	136,03
Encadrements Turgeon (toiles galerie)	160,32

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

CONTRATS

Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	68 222,24
Philip Stone (contrat déneigement)	3 330,03
Paysagement L'Unick (contrat déneigement et plaisirs d'hiver)	942,65
MTG enr (contrat déneigement)	1 080,85
Lee Fancy (conciergerie)	925,00
André Lauriault (contrat patinoire)	1 625,00
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	19 409,63

Total à payer au 1^{er} avril 2019 **175 578,95 \$**

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

2019-04-71

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **122 704,31 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 1^{er} avril 2019 au montant de **175 578,95 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1^{er} AVRIL 2019

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 1^{er} avril 2019.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2019-04-72

NOMINATION DE POMPIERS VOLONTAIRES (72)

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Paul Robitaille, propose la candidature de M. Eric Girdi, M. Ugo Chouinard et M. Francis Faucher à titre de pompiers volontaires pour la municipalité en date du 1^{er} avril 2019.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU :

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la personne ci-après comme pompier volontaire, soit :

M. Eric Girdi, demeurant au 2034, chemin Nicholas-Austin Austin
M. Ugo Chouinard, demeurant au 31, chemin de la Presqu'île, Magog
M. Francis Faucher, demeurant au 2950, rue des Girolles, Magog

ADOPTÉE

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES À TITRE D'INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN (73)

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité d'Austin ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

2019-04-73

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, sont embauchés pour la saison 2019 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les bouées privées*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*
 - *Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

APPEL DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE POUR L'ACQUISITION D'UN BATEAU DE SAUVETAGE NAUTIQUE (74)

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2019-04-74

ET RÉSOLU QUE :

1. la directrice générale soit autorisée à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation écrite conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal* pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage nautique, à savoir :

Acquisition d'un bateau de sauvetage nautique, selon les documents acceptés par le conseil;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au **2 mai à 11 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes endroits, date et heure, et qu'une décision sera rendue par la suite, dès que possible;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE NOUVELLE TOUR DE COMMUNICATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (75)

ATTENDU QUE la tour de communication du Service de sécurité incendie située dans le nord de la municipalité a été sérieusement endommagée par des vents violents en mars dernier;

2019-04-75

ATTENDU QUE les coûts de réparation s'avèrent très élevés et que de tels dommages sont susceptibles de se reproduire lors de vents violents;

ATTENDU QUE la municipalité peut profiter d'une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'ériger une tour plus solide de 96 pieds, de marque Trylon Titan, pour assurer la desserte des communications du Service de sécurité incendie;

ATTENDU la soumission de Communication Plus déposée au conseil au montant de 10 208, 90 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de la tour et des équipements, à l'exception des coûts d'excavation pour la dalle de béton;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de la tour en remplacement de l'ancienne tour endommagée selon la proposition de Communication Plus, datée du 1^{er} avril 2019 au montant de 10 208,90 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

APPEL DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE POUR LA FOURNITURE, L'ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DE GRAVIER -ÉTÉ 2019 (76)

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2019-04-76

ET RÉSOLU QUE :

1. la directrice générale soit autorisée à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation écrite conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal* pour la fourniture et l'épandage de gravier, à savoir :
Fourniture, épandage et nivelage de gravier – été 2019,
selon les documents acceptés par le conseil;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au **1^{er} mai à 11 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes endroits, date et heure, et qu'une décision sera rendue par la suite, dès que possible;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DU CHEMIN DES TILLEULS DANS LE BUT DE MUNICIPALISER UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1 300 MÈTRES (77)

2019-04-77

ATTENDU QUE la municipalité désire recourir à des services de consultation pour la réalisation d'une expertise de l'infrastructure d'une partie du chemin Tilleuls dans le but de le municipaliser sur une longueur approximative de 1 300 mètres;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par Avizo experts-conseils au montant de 3 322 \$ (taxes en sus), prévoit pour la réalisation de ce mandat des sondages évalués à six heures de travaux terrain effectués par un technicien, les analyses

granulométriques, une évaluation du chemin, un rapport de recommandation des travaux envisageables par la municipalité et une estimation du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

2019-04-77

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme Avizo experts-conseils au montant forfaitaire de 3 322 \$ (taxes en sus), pour la réalisation d'une expertise de l'infrastructure du chemin des Tilleuls dans le but d'en municipaliser une longueur approximative de 1 300 mètres, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 1^{er} mars 2019.

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH (78)

ATTENDU le dépôt des documents d'appel d'offres pour les travaux de pavage sur un tronçon du chemin North.

2019-04-78

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. l'avis soit publié dans le journal *le Reflet du Lac* et sur le site SEAO du MAMOT;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au **1^{er} mai à 10 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes lieux, date et heure et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC ORFORD POUR LE CONTRÔLE DES SÉDIMENTS ET DU ROSEAU COMMUN (79)

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford a fait réaliser en 2018, un inventaire des plantes aquatiques, qui a confirmé la présence de trois colonies de roseau commun;

2019-04-79

ATTENDU QU'une action rapide permettrait de réduire les risques de propagation du roseau commun;

ATTENDU QUE des travaux sur les fossés dans le bassin versant du lac Orford ont été réalisés en 2017;

ATTENDU QUE l'APELOR souhaite effectuer le suivi de ces travaux et proposer des solutions pour diminuer l'apport en sédiments vers le lac et réduire les débits par des interventions dans les fossés;

ATTENDU QUE le coût total des deux projets à Austin s'élève à 1 822,75 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

Contrôle du roseau commun	1 257,75 \$
Mise à jour des travaux dans les fossés	565,00 \$

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman offre une aide financière qui correspond à la moitié du coût total du projet;

ATTENDU QUE la partie des travaux qui seront réalisés à Austin correspond à près de la moitié du coût total du projet,

ATTENDU QUE la contribution de l'APELOR se chiffre à 607,58 \$, taxes en sus, ce qui représente le tiers du coût des travaux à Austin;

ATTENDU QUE l'APELOR demande une aide financière de l'ordre de 1 215,17 \$, taxes en sus, au Fonds vert de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 1 215,17 \$, taxes en sus, à l'APELOR.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil municipal accorde à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford une aide financière de 1215,17 \$, à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité, pour défrayer une partie des coûts des projets de contrôle des sédiments et du roseau commun au lac Orford.

ADOPTÉE

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT POUR LA COUPE MANUELLE
DES PLANTES AQUATIQUES À L'ÉTANG MCKEY (80)**

ATTENDU QUE l'Association des Propriétaires au Domaine Mont-Orford (APDMO) a adopté à l'unanimité lors de la réunion régulière de son conseil d'administration tenue le 18 septembre 2018, une résolution établissant un groupe de travail spécial ayant pour mandat de mettre en valeur, surveiller et protéger l'étang McKey;

2019-04-80

ATTENDU QUE le groupe de travail est préoccupé par la santé de l'étang McKey et par la qualité de son eau;

ATTENDU QUE la taille modeste de l'étang le rend vulnérable à des agressions même mineures;

ATTENDU QU'une croissance accélérée des plantes aquatiques indigènes a été observée au cours des dernières années, ce qui nuit à la jouissance de l'utilisation de l'étang par les riverains;

ATTENDU QUE le groupe de travail souhaite appuyer un effort visant à réduire la densité des plantes aquatiques et à freiner leur croissance dans la partie ouverte (non marécageuse) de l'étang en effectuant du faucardage manuel;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 1 194 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la contribution de l'APDMO se chiffre à 398 \$, taxes en sus, ce qui représente le tiers du coût total du projet;

ATTENDU QUE l'APDMO demande une aide financière de l'ordre de 796 \$, taxes en sus, au Fonds vert de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 796 \$, taxes en sus, à l'APDMO.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accorde à l'Association des Propriétaires au Domaine Mont-Orford une aide financière de 796 \$, taxes en sus, à même l'enveloppe du Fonds vert pour défrayer une partie des coûts du faucardage manuel des plantes aquatiques dans l'étang McKey.

ADOPTÉE

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DES SITTELLES POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES CORRECTIVES AFIN DE FAVORISER LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ (81)

ATTENDU QUE les résidents du secteur du lac des Sittelles s'inquiètent de la dégradation accélérée du lac, des apports en sédiments et de la prolifération des plantes aquatiques à plusieurs endroits dans le lac et près des rives;

2019-04-81

ATTENDU QUE le lac des Sittelles présente des signes d'eutrophisation, tels que l'envasement, une faible transparence de l'eau et la présence de plantes aquatiques;

ATTENDU QUE la présence excessive des plantes aquatiques nuit aux activités récréatives et représente une menace pour la vie aquatique;

ATTENDU QUE le phragmite est en constante prolifération autour du lac des Sittelles et qu'il envahit progressivement le bassin versant;

ATTENDU QUE l'Association des Propriétaires du Lac des Sittelles (APLS) propose que des mesures correctives soient mises en place pour favoriser la protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 9 474 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

Diagnostic des trois principaux tributaires	3 825 \$
Préparation du CA auprès du MELCC pour l'autorisation de coupe de plantes aquatiques	2 310 \$
Coupe des plantes aquatiques	1 257 \$
Coupe du phragmite en rive	895 \$
Revégétalisation des berges et fossés des plages	1 187 \$

ATTENDU QUE la contribution de l'APLS se chiffre à 3 158 \$, taxes en sus, ce qui représente le tiers du coût total du projet;

ATTENDU QUE l'APLS demande une aide financière de l'ordre de 6 316 \$, taxes en sus, au Fonds vert de la municipalité, ce qui représente le deux tiers du coût total du projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité du Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 6 316 \$, taxes en sus, à l'APLS.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accorde à l'Association des Propriétaires du Lac des Sittelles une aide financière de 6 316 \$, taxes en sus, à même l'enveloppe du Fonds vert, pour défrayer une partie des coûts de mise en place de mesures correctrices visant à protéger la qualité de l'eau et la biodiversité au lac des Sittelles.

ADOPTÉE

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE CORRIDOR APPALACHIEN POUR UN PROJET DE CONSERVATION DE DEUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES DANS UN SECTEUR NÉVRALGIQUE DU CORRIDOR FAUNIQUE AUSTIN-ORFORD (82)

2019-04-82

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a participé et donné son appui à Corridor Appalachien en ce qui concerne le projet de caractérisation, le suivi et l'analyse détaillée du corridor naturel reliant les monts Orford et Chagnon au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le projet de conservation de deux propriétés privées dans un secteur névralgique du corridor faunique Austin-Orford est en continuité avec le projet de caractérisation, de suivi et d'analyse réalisé précédemment;

ATTENDU QUE Corridor Appalachien a soumis une demande de subvention au Fonds vert pour poursuivre la négociation avec les propriétaires, ce qui comprend la caractérisation du milieu naturel, dans le but de les amener à entreprendre un projet de conservation sur leurs propriétés;

ATTENDU QUE la protection de ces terrains est une étape décisive dans la protection des corridors naturels et de passages fauniques de part et d'autre de l'autoroute 10;

2019-04-82

ATTENDU QUE la protection de ces propriétés permettra de sécuriser l'investissement et d'encourager la construction d'infrastructures facilitant un déplacement sécuritaire de la faune dans un secteur névralgique de mouvement et de mortalité routière d'espèces fauniques;

ATTENDU QUE Corridor Appalachien demande une aide financière de l'ordre de 7 500 \$ au Fonds vert de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 7 500 \$ à Corridor Appalachien.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accorde à Corridor Appalachien une aide financière de 7 500 \$ à même l'enveloppe budgétaire du Fonds vert pour défrayer une partie des coûts de la démarche préliminaire du projet de conservation de deux propriétés privées dans un secteur névralgique du corridor faunique Austin-Orford dans le but d'amener les propriétaires à entreprendre un projet de conservation sur leurs propriétés et que ces dernières puissent être protégées à perpétuité.

ADOPTÉE

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNEL ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
SUR LE LOT 5 385 899 (83)**

2019-04-83

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par Avizo Experts-conseils pour la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale, Phase I et II attestée sur le terrain sis sur le lot 5 383 899;

ATTENDU QUE l'étude est nécessaire pour valider la qualité des sols et de l'eau souterraine sur le site aux fins de l'aménagement éventuel de ce dernier en aire d'accueil pour l'exposition des vestiges de l'ancien moulin Millington;

ATTENDU QUE l'objectif principal est d'identifier et de documenter les indices de contamination potentielle ou réelle du site à l'étude;

ATTENDU QUE le prix budgétaire pour la réalisation des activités de chantier, des analyses chimiques, de la mise en plan, de la rédaction des rapports et des frais divers décrites à l'article 1.0 de l'offre de services se chiffre à 20 600 \$, taxes en sus.

ATTENDU QUE les argents parviendront du Fonds de fins de parc.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accepte l'offre de services professionnels d'Avizo Experts-conseils pour la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale sur le terrain sis sur le lot 5 383 899 au montant de 20 600 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué dans son offre de services datée du 12 novembre 2018.

ADOPTÉE

TARIFICATION POUR LA SAISON DE NAVIGATION 2019 (84)

ATTENDU l'ouverture prochaine de la saison de pêche 2019 et les mesures à prendre en lien avec la saison de navigation 2019.

2019-04-84

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le prix du laissez-passer quotidien pour 2019 pour les usagers provenant de l'extérieur de la municipalité soit fixé à **50 \$**;
2. le prix du laissez-passer annuel pour 2019 pour les usagers provenant de l'extérieur de la municipalité soit fixé à **400 \$**;
3. les laissez-passer soient émis sur paiement du montant prescrit au gardien de quai au quai Bryant's Landing ou au secrétariat de l'hôtel de ville pendant les heures de bureau.

ADOPTÉE

CONTRAT POUR LA TONTE DES GAZONS (85)

ATTENDU QUE M. Martineau offre à nouveau ses services pour la tonte des gazons municipaux au montant forfaitaire de 8 200 \$ pour l'année 2019 et 8 300 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait des services de M. Martineau et qu'il possède les équipements nécessaires pour bien faire le travail.

2019-04-85

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de service de M. Guy Martineau pour les années 2019 et 2020 au montant annuel de 8 200 \$ et 8 300 \$ respectivement, toutes taxes et dépenses incidentes comprises, pour effectuer la tonte des gazons, selon les spécifications du contrat déposé au conseil.

ADOPTÉE

SOUSSION POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (86)

2019-04-86

ATTENDU QUE M. Guy Martineau dépose une offre de services pour les années 2019 et 2020 au montant forfaitaire annuel de 3 350 \$ chacune pour les divers travaux d'entretien général suivants :

1. L'entretien des plates-bandes situées au parc Fessenden, sur Nicholas-Austin à la hauteur de l'église, au parc Muriel-Ball-Duckworth, à l'hôtel de ville, au parc municipal et aux cimetières situés sur les chemins Millington et Nicholas-Austin, ce qui comprend la fourniture de compostage et du paillis au début de la saison ainsi que le nettoyage et le désherbage hebdomadaires sur une période de 18 semaines pour un montant forfaitaire de 2 650 \$;
2. L'entretien des sites du circuit patrimonial et le sentier planétaire, ce qui comprend le nettoyage des panneaux, l'entretien des clôtures de perches et l'enlèvement des déchets et rebuts chaque semaine d'avril à novembre pour un montant forfaitaire de 700 \$;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité accepte l'offre de services de M. Guy Martineau au montant forfaitaire annuel de 3 350 \$, toutes taxes et dépenses incidentes comprises, pour les travaux d'entretien précités, tel que détaillés dans la soumission du 25 mars 2019.

ADOPTÉE

ACHAT D'UN MODULE DE BALANÇOIRES (87)

2019-04-87

ATTENDU QU'un module de balançoires au parc municipal doit être remplacé en raison de sa désuétude;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la politique « Municipalité amie des enfants », l'agente de développement communautaire a fait un sondage à ce sujet auprès des familles dont les enfants fréquentent le camp d'été;

ATTENDU QUE le comité des loisirs s'est attardé à la question et a recommandé un module polyvalent au conseil;

ATTENDU la soumission déposée de Tessier récréo-parc au montant de 8 470 \$, taxes en sus, pour la fourniture, la livraison et l'installation du module;

ATTENDU QUE les argents proviendront du Fonds de fins de parc.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU :

de commander le module de balançoires de Tessier récréo-parc au montant de 8 470 \$, taxes en sus, comprenant la fourniture, la livraison et l'installation au parc municipal, selon sa soumission datée du 22 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-88

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (88)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère I. Couture, l'assemblée est levée à 20h10.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière